

Lutte contre les pollutions accidentelles par hydrocarbures en eaux intérieures



Session 1 : 12/05/25 - 16/05/25



4 jours - 28 h
Présentiel
Cedre, Brest



Administrations et collectivités, services de secours, équipes d'intervention privées, services de la police des eaux et des voies navigables, compagnies de transport fluvial, personnels portuaires, industries pétrolière et chimique



Inter-entreprises
Apprenants :
Mini 8 – Maxi 22
Intervenants :
Cedre



Forfait pédagogique incluant pauses, déjeuners, EPI et consommables
2 800 € HT

Pour administrations françaises et SDIS
2 095 € HT

Option Forfait logistique (hôtel et transport sur place) : 740 € TTC



Vous êtes en situation de handicap ?
Pour un accueil dans les meilleures conditions, merci de contacter : formation@cedre.fr

Objectifs

- Anticiper le devenir et le comportement d'hydrocarbures déversés dans le milieu aquatique
- Acquérir une connaissance concrète et pratique des stratégies et techniques d'intervention en eaux intérieures
- Sélectionner les moyens adaptés au contexte d'un déversement accidentel
- Participer à l'élaboration d'un plan d'urgence

Le +

► Des phases pratiques en milieu naturel et sur le plateau technique du Centre de Formation Départemental du SDIS 29 (p.8)

Retours stagiaires

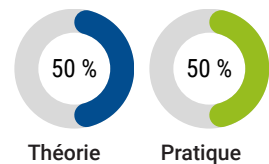
- 99,10 % de satisfaction en 2023

Contenu

- Enjeux des pollutions accidentelles
- Principes généraux d'intervention en eaux intérieures
- Comportement des hydrocarbures déversés dans le milieu
- Confinement :
 - Les barrages manufacturés
 - Les barrages à façon
- Chantiers de récupération
- Lutte contre les déversements à terre : intervention sur le sol, dans les caniveaux, jalles et fossés
- Nettoyage des berges
- Gestion des déchets
- Principes de gestion de crise et planification d'urgence
- Retours d'expérience

Pédagogie

- Cours théoriques en salle
- Visite des installations du Cedre
- Exercices pratiques en milieu naturel avec simulants et sur le plateau technique du Cedre avec déversement réel d'hydrocarbures
- Ressources disponibles sur l'espace de formation en ligne du Cedre



Évaluation des acquis

- Questions orales
- Évaluation lors d'un exercice en autonomie

Remise d'une attestation de formation individuelle

Pré-requis : lire les dispositions spécifiques « pollution accidentelle des eaux intérieures » de son ORSEC départemental ou zonal, son PCS ou son plan antipollution interne

Pour les administrations relevant de la DGAMPA, voir page dédiée aux inscriptions (p. 31)

Inscription : télécharger le formulaire via le QR code, compléter et envoyer à formation@cedre.fr

